

Mme Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
700 19th Street, NW
Washington, D.C. 20431
USA

Tunis, le 24 mai 2013

Madame la Directrice Générale,

1. Après la Révolution du 14 janvier 2011, la Tunisie s'est engagée résolument dans sa transition vers la démocratie. L'élection démocratique d'une Assemblée constituante en octobre 2011 a été suivie par la mise en place d'un nouveau gouvernement en décembre 2011. La priorité immédiate du gouvernement était de relancer l'activité économique et de créer un climat de stabilité et de confiance qui revitaliserait l'investissement et le rôle du secteur privé dans l'économie à un moment où les marges de manœuvre budgétaire et extérieure s'effritaient rapidement. Le Gouvernement, conjointement aux mesures d'urgence et conscient des défis majeurs de développement qui impactent aujourd'hui la Tunisie, a adopté un programme pour soutenir la croissance, remédier au chômage élevé et réduire les disparités régionales.

2. L'application de ce programme a contribué à la reprise économique au cours de l'année 2012, mais cette reprise reste tributaire aussi bien d'importants chocs exogènes que des impératifs de la transition démocratique. A cet égard, l'économie tunisienne subira toute dégradation supplémentaire de la situation en Europe qui pourrait aggraver le déficit des transactions courantes, réduire les apports d'investissements directs étrangers, et accroître le risque souverain. A cela viennent s'ajouter des fragilités internes inhérentes aux incertitudes qui accompagnent toute transition politique et risquent d'atténuer nos objectifs de croissance et d'emploi. Notre programme de politique macroéconomique et de réformes structurelles vise à réduire ces vulnérabilités et fragilités, maintenir la stabilité macroéconomique et promouvoir une croissance plus inclusive.

3. Nous sollicitons l'appui du Fonds Monétaire International (FMI) pour un accord de confirmation adossé à un programme de deux ans pour un montant de 1,1460 milliards de DTS (400 pour cent de quote part). Cet arrangement aidera à signaler que la Tunisie poursuit des politiques macroéconomiques appropriées, à réduire davantage notre vulnérabilité aux chocs exogènes et à rehausser la confiance des investisseurs.

4. Le mémorandum des politiques économique et financière (MPEF) joint en annexe développe les éléments principaux du programme du gouvernement et des politiques prévues par la Banque Centrale de Tunisie que nous comptons mettre en place au cours de la période 2013-15. Il décrit également les objectifs macroéconomiques, les réformes structurelles et les indicateurs relatifs à la première année du programme. Nous sommes déterminés à appliquer notre programme avec vigueur, étant conscients des difficultés liées au contexte national, régional et international.

5. Le suivi de notre programme sera assuré par des revues trimestrielles avec des critères quantitatifs et repères structurels, tels que décrit dans le MPEF ci-joint et dans le protocole

d'accord technique (PAT). Il y aura huit revues pour suivre les progrès dans le déroulement du programme et s'accorder sur d'éventuelles mesures correctives pour atteindre les objectifs fixés. Les première, seconde et troisième revues des performances de la Tunisie au titre de l'accord de confirmation devraient être conclues au plus tard le 30 septembre 2013, le 31 décembre 2013, et le 30 Mars 2014, respectivement.

6. Nous sommes convaincus que les politiques décrites dans le MPEF en annexe sont appropriées pour la réalisation des objectifs de notre programme économique, mais nous demeurons vigilants et disposés à prendre toute mesure supplémentaire qui s'avérerait nécessaire pour l'atteinte de tels objectifs. Nous consulterons les services du FMI sur l'adoption de ces mesures, et en avance de toute révision des politiques macroéconomiques contenues dans ce MPEF, conformément aux politiques de consultations du FMI. Toutes les informations et données nécessaires pour le suivi du programme seront fournies aux services du FMI.

7. En conformité avec les clauses traditionnelles de ce type d'accord, nous avons entrepris l'évaluation des sauvegardes de la Banque Centrale de Tunisie. Dans ce contexte, nous avons également établi un protocole d'accord technique entre la Banque Centrale de Tunisie et le Ministère des Finances pour clarifier les responsabilités liées aux obligations financières des ressources du FMI, lesquelles en cas de financement budgétaire, seront logées à la Banque Centrale de Tunisie en attendant leur utilisation.

8. Nous autorisons les services du FMI à rendre publique la présente lettre d'intention ainsi que les pièces ci-jointes (MPEF, tableaux 1 et 2) et le rapport des services du FMI qui l'accompagnera.

Salutations distinguées,

Ch Ayari

M. Chedly Ayari
Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie

M. Elyes Fakhfakh
Ministre des Finances

